

LSV-RAPT	Procédure	N° PRO-0602-B
Prestations clients	Conseils pour le prélèvement et l'envoi ou le dépôt d'échantillons	Date d'application : 10/05/11 Page 1/3

1) Introduction

1.1-Objet

L'unité LSV-RAPT ne réalise ni prélèvement ni échantillonnage pour les demandes clients.

L'objet de cette procédure est de donner **des préconisations** concernant le prélèvement, le conditionnement, l'envoi ou le dépôt d'échantillons à l'unité.

1.2-Domaine d'application

La procédure s'applique aux activités analytiques de l'unité.

2) Conseils pour le prélèvement d'échantillons

2.1-Existence de plans de contrôle ou de surveillance

Se référer aux notes de service correspondantes qui précisent la méthode officielle utilisée pour l'analyse et donnent des consignes précises en matière de prélèvement des échantillons.

2.2-Autres cas

Pour tous les cas où il n'existe pas de plans de contrôle ou de surveillance (notamment pour les demandes de diagnostic pour des organismes nuisibles suspectés), il est recommandé de prendre contact avec l'unité en respectant les précautions suivantes:

* Les prélèvements doivent se faire en fonction des connaissances sur la répartition de l'organisme nuisible suspecté dans la plante.

* Si ces données ne sont pas accessibles, il est recommandé, quand cela est possible (en volume et en poids), de prélever la plante entière.

-Plantes malades : prélever si possible, un minimum de 3 plantes représentatives des différents stades de la maladie.

-Plantes saines ou apparemment saines : prélever 2 à 3 plantes.

* Quand le prélèvement de la plante entière n'est pas possible:

-Prélever les parties de la plantes qui présentent des symptômes (feuilles, tiges, racines, ...). Si possible, les prélèvements doivent couvrir la diversité des symptômes observés.

-Faire plusieurs prélèvements (environ 5).

* Cas des plantes ligneuses :

Il n'est souvent pas possible de prélever un plant entier mais seulement les parties qui présentent des symptômes. Respecter les modalités suivantes :

-Faire toutes les observations nécessaires pour localiser les symptômes.

-Prélever plusieurs rameaux feuillés ou, pour les résineux, quelques rameaux porteurs d'aiguilles (longueurs 15-20 cm).

-Rechercher des zones en limite des symptômes : prélever les rameaux porteurs de zones saines et de zones infectées.

-Tous les stades des symptômes doivent être représentés.

* Veiller à bien désinfecter les outils de prélèvement entre chaque prélèvement.

LSV-RAPT	Procédure	N° PRO-0602-B
Prestations clients	Conseils pour le prélèvement et l'envoi ou le dépôt d'échantillons	Date d'application : 10/05/11 Page 2/3

3) Conditionnement des échantillons

3.1-Existence de plans de contrôle ou de surveillance

Se référer aux notes de service correspondantes qui précisent la méthode officielle utilisée pour l'analyse et donnent des consignes précises en matière de conditionnement des échantillons.

3.2-Autres cas

Emballage des plantes :

- * Dès la fin du prélèvement, secouer les racines pour faire tomber la terre; ne pas les laver.
- * Envelopper chaque plante dans du papier journal ou dans un sac plastique en prenant soin de chasser l'air.
- * Les fruits seront séparés de la plante et emballés individuellement comme le reste de la plante.
- * Les feuilles peuvent être placées à plat entre deux feuilles de papier journal ou dans un sac plastique en prenant soin de chasser l'air.

Lyophilisation :

Dans le cas de la recherche de virus, il est possible pour des raisons pratiques de lyophiliser des échantillons de feuilles présentant des symptômes. Il est également possible de les déshydrater en réalisant la technique dite du « BOS », cette technique consiste à prélever des fragments de feuilles et à les mettre dans un tube hermétique contenant un dessiccateur (exemple: CaCl₂).

Autres formes d'envoi : Contacter l'unité.

4) Conseils pour l'envoi d'échantillons

Dans la mesure du possible, avertir l'unité de l'envoi d'échantillons. En particulier, l'unité doit être prévenue pour tout envoi de plus de 10 échantillons de façon à s'assurer qu'elle peut prendre en charge les analyses, faute de quoi, l'unité ne garantit pas le respect des délais indiqués dans le catalogue des prestations d'analyses (**ENR-0605**).

Dans tous les cas, envoyer les échantillons de façon à raccourcir au maximum les délais de transport et éviter d'envoyer les échantillons en fin de semaine afin d'écourter le temps de transport. Si les échantillons ne sont pas envoyés le jour même, ils doivent être conservés au froid avant l'envoi (en général, et sauf indications spécifiques, aux environs de 5°C).

4.1-Envoi d'échantillons pour les analyses de détection d'organismes de quarantaine

IMPORTANT: S'assurer préalablement à l'envoi que l'unité dispose des infrastructures en matière de confinement permettant de recevoir les échantillons en question. Prévoir également les délais pour l'obtention d'une Lettre Officielle d'Autorisation (LOA) auprès des services phytosanitaires.

- joindre la fiche de demande d'analyse (le modèle DGAL/SDQPV ou le modèle de l'unité **ENR-0603**) à l'extérieur du colis : celle-ci doit être déposée **OBLIGATOIREMENT** dans une enveloppe scellée visiblement sur l'emballage du colis,
- prévoir une signalétique « quarantaine » sur l'emballage (ex : adhésif contrôle phytosanitaire),

LSV-RAPT	Procédure	N° PRO-0602-B
Prestations clients	Conseils pour le prélèvement et l'envoi ou le dépôt d'échantillons	Date d'application : 10/05/11 Page 3/3

- garantir le confinement du contenu du colis.

4.2-Autres envois

- fournir une fiche de demande d'analyse en utilisant de préférence la fiche de demande d'analyses fournie par l'unité **ENR-0603**.
- ne pas mettre la fiche à l'intérieur du colis ; celle-ci doit être déposée dans une enveloppe scellée visiblement sur l'emballage du colis,

5) Dépôts d'échantillons directement à l'unité

Les locaux du laboratoire permettent de réceptionner des échantillons déposés par les contrôleurs phytosanitaires. Dans la mesure du possible, avertir l'unité par mail ou téléphone du dépôt d'échantillons. En particulier, l'unité doit être prévenue pour tout dépôt de plus de 10 échantillons de façon à s'assurer qu'elle peut prendre en charge les analyses, faute de quoi, l'unité ne garantit pas le respect des délais indiqués dans le catalogue des prestations d'analyses (**ENR-0605**).

Le dépôt d'échantillons doit se faire **uniquement** en présence d'un agent de l'unité et doit être accompagné par la fiche de demande d'analyse (le modèle DGAL/SDQPV ou le modèle fourni par l'unité **ENR-0603**).